



## **Encan silencieux pour financer le fonds de soutien à la défense de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés***

---

**Ottawa, le 25 septembre 2014** – La Fondation Éduquer en français (FEF) sollicite votre collaboration dans le cadre de sa deuxième activité de financement.

Cette fois-ci, l'organisme souhaite mettre sur pied un encan silencieux lors du congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones qui se tiendra à Niagara Falls du 16 au 18 octobre prochains. Si cette activité s'avère un succès, elle pourrait être renouvelée chaque année.

Lors d'un encan silencieux, les gens sont appelés à inscrire le montant qu'ils souhaitent déboursier pour acquérir différents objets offerts dans le cadre de cette activité. En général, les mises commencent à 20 % de la valeur marchande de l'objet.

Nous souhaiterions offrir lors de cet encan des œuvres d'artistes (peinture, sculpture, etc.) qui sont issus de différentes régions du pays.

Déjà, certaines personnes et partenaires du réseau de l'éducation en langue française en contexte minoritaire se sont engagés à fournir des objets d'art, dont le photographe et ancien président du Conseil des écoles fransaskoises, M. Yvan LeBel, ainsi que la Fédération des communautés francophones et acadienne.

Comme la fondation est un organisme de bienfaisance, un reçu aux fins d'impôts correspondant à la valeur marchande sera remis au nom du donateur soit l'artiste ou encore l'organisme qui aura acquis l'œuvre. Par ailleurs, les congressistes qui auront gagné leur mise pourront aussi recevoir un reçu d'impôt pour la différence entre le prix payé et la valeur marchande.

Compte tenu des deux causes juridiques sans précédent devant la Cour suprême du Canada impliquant deux de nos conseils scolaires, la raison d'être de la fondation est de plus en plus pertinente. Un résumé de ces deux causes peut être consulté à <http://www.fncsf.ca/reseau/>.

Rappelons qu'outre l'octroi de bourses de perfectionnement et d'excellence, la fondation a parmi ses principales activités la création d'un fonds de soutien à la défense à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* destiné aux conseils scolaires.

Je vous remercie à l'avance de votre précieuse collaboration et engagement,

Ghislaine Pilon  
Présidente de la FEF

Robert Maddix  
Vice-président de la FEF

**Renseignements :** Valérie Morand / Gestionnaire des communications à la FNCSSF  
Tél. : (613) 744-3443/ cell. (613) 327-2308 Courriel : vmorand.fncsf@bellnet.ca

*La Fondation Éduquer en français est le fruit d'une collaboration entre la Commission nationale des parents francophones (CNPF) et la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSSF). L'organisme de bienfaisance a pour mandat la promotion de l'éducation et de l'enseignement en langue français au Canada. Pour consulter le blogue de la fondation : <http://fondationeduquerenfrancais.ca/blogue-du-porte-parole-accueil/>*